

**Développement durable,  
Environnement et Lutte  
contre les changements  
climatiques**

**Québec** 

Québec, le 2 juin 2017

**AUTORISATION**  
***Loi sur les espèces menacées ou vulnérables***  
**(RLRQ, chapitre E-12.01)**

Régie intermunicipale de l'énergie  
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine  
Case postale 6122  
Gaspé (Québec) G4X 2R6

N/Réf. : 5142-02-11

SCW : 1054704

Nº/Autorisation : HF-2017-06-02-27-LEMV

Période de validité de l'autorisation : 2017-06-02 au 2017-07-31

**Objet : Autorisation du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la réalisation d'une étude géotechnique dans l'habitat floristique de la Dune-du-Nord aux Îles-de-la-Madeleine en vertu de l'article 18 de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables**

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation reçue et dûment complétée le 30 mai 2017, j'autorise, conformément à l'article 18 de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables, le titulaire susmentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Effectuer deux forages géotechniques temporaires dans l'habitat floristique de la Dune-du-Nord.

Le titulaire doit respecter les conditions d'autorisation suivantes :

- L'ensemble des mesures et engagements concernant, notamment, la circulation des véhicules, la protection des plants de corème de Conrad et d'HUDSONIE TOMENTEUSE, la prévention de l'introduction d'espèces exotiques envahissantes dans l'habitat floristique, l'avis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, la remise en état des lieux, le suivi et le plan des mesures d'urgence prévus aux documents cités à la section suivante.

N/Réf. : 5142-02-11  
SCW : 1054704  
N°/Autorisation : HF-2017-06-02-27-LEMV

Québec, le 2 juin 2017

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- Demande d'autorisation intitulée « Étude géotechnique – Demande d'autorisation en vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables – Habitat floristique de la Dune-du-Nord, présentée au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Activa Environnement, N/Réf. : E1710-27/12335, 30 mai 2017 », 7 pages et 1 annexe;
- Courriel transmis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) le 30 mai 2017 à 17 h 09, par M. François Tremblay, aménagiste et directeur de projet chez Activa Environnement, 2 pages.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

L'intervention projetée devra être réalisée et exploitée conformément à ces documents. De plus, celle-ci devra être réalisée dans le respect des autres lois et règlements en vigueur.

En outre, cette autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

De plus, lors de l'exercice de l'activité citée en objet, l'exécutant devra à tout moment être en mesure de présenter cette autorisation ainsi que celles qui lui sont affiliées.

Pour le ministre,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. Laniel', is positioned above the name of the signatory.

Jean-Pierre Laniel, directeur  
Direction de l'expertise en  
biodiversité